

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne de dépistage covid-19 gratuit dans les communes de Saint-Paul, La Possession, Saint-Denis et Cilaos

Saint-Denis, le 23 juillet 2020

Dans une démarche de prévention, l'ARS La Réunion poursuit, avec le concours des communes volontaires, la campagne de dépistage du covid-19 auprès de la population cette semaine. Les opérations de dépistage se déroulent dans les quartiers, afin de faciliter l'accès aux tests, et de repérer précocement d'éventuelle circulation du coronavirus.

Les communes de Saint-Paul, La Possession, Cilaos et Saint-Denis s'associent à cette démarche et invitent les habitants à des opérations de dépistage gratuit et sans ordonnance sur les places des marchés forains ou de la mairie les 24, 25, 29, 31 juillet et 2 août.

LE DEPISTAGE COVID-19

L'accès aux tests Covid-19 constitue l'un des enjeux essentiels du déconfinement. Aussi, la stratégie de dépistage est amplifiée à La Réunion afin d'éviter la propagation du virus dans l'île et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour stopper toute chaîne de transmission locale naissante.

L'ARS a proposé aux communes d'organiser, avec les laboratoires, des opérations de dépistage Covid dans les quartiers. L'objectif est d'identifier les personnes porteuses du virus et asymptomatiques afin de déclencher la recherche de personnes contacts de ces cas positifs et de favoriser leur isolement.

Comment se déroule les opérations ?

Le dépistage de covid-19 est gratuit et sans ordonnance.

Le test s'effectue par dépistage RT-PCR qui permet de déterminer si une personne est porteuse du virus au moment du test, et de mettre en œuvre de mesures nécessaires (isolement de personne principalement) en cas de résultat positif.

Il se fait sous la forme d'un prélèvement nasal et peut occasionner une légère gêne dans le nez. Il ne dure que quelques secondes. Un échantillon est prélevé dans le nez grâce à un long coton-tige, appelé écouvillon. Une fois récupéré, l'échantillon est scellé puis analysé par le laboratoire biologie médicale.

Lors du test de dépistage, les personnes devront présenter leur carte vitale et une pièce d'identité.

Le port du masque est obligatoire.

Les personnes sont informées des résultats directement par le laboratoire.

LES RENDEZ-VOUS DANS LES COMMUNES

L'ARS La Réunion et les communes encouragent les habitants à participer aux opérations de dépistage qui se dérouleront :

à Saint-Paul

le vendredi 24 juillet

de 7h30 à 11h30

place du marché forain, Front de mer

à La Possession

le samedi 25 juillet

de 7h à 10h15

place du marché forain, rue Edmond Albius

à Saint-Denis

le mercredi 29 juillet

de 7h à 11h30

marché du Chaudron

le vendredi 31 juillet

de 7h à 11h30

marché des Camélias

à Cilaos

le dimanche 2 août

de 7h à 11h30

place de la mairie

Plus d'informations sur l'actualité de la covid-19 sur le site de l'ARS :

www.lareunion.ars.sante.fr

Contacts Presse :

ARS La Réunion : 06 92 66 61 20

Commune de Saint-Paul : 02 62 45 81 26 - 06 93 13 66 46

Commune de La Possession : 06 92 99 81 98

Commune de Saint-Denis : 0692 88 80 76 - 0262 40 45 13

Commune de Cilaos : 06 93 01 18 81